



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du Mercredi 25 Octobre 2023
Délibération n° 2023-37**

Administrateurs présents :

Max Roustan – Christophe Rivenq – Christophe Aberlenc – Gilbert Albini – Jean-Claude Auribault – William Balez – Max Bordary – Daniel Canal – Dominique Fontanille – Richard Hillaire – Florian Laroche – Cédric Marrot – Pierrette Paez – Marie-Christine Peyric – Bernard Saleix – Nordine Sekarna – Michèle Veyret -

Absents excusés :

Jean-Marie Bridier avec pouvoir à Richard Hillaire
Yves Tourvieille avec pouvoir à Michèle Veyret
Jean-François Durand-Coutelle avec pouvoir à Max Roustan
Khadra Khamari avec pouvoir à Florian Laroche
Julie Lopez-Dubreuil avec pouvoir à Christophe Rivenq

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Thierry Spiaggia - Directeur Général
Cédric Veyrenc - Directeur Général Adjoint
Laurine Barthes - DDTM
Joris Philip - Secrétaire du CSE OPH

Assistaient également à la séance :

Alexia Debornes ; Johana Ribot ; Cyril Laurent ; Christel Lorca ; Camille Bary ; Ysabelle Castor ; Pauline Strasman.

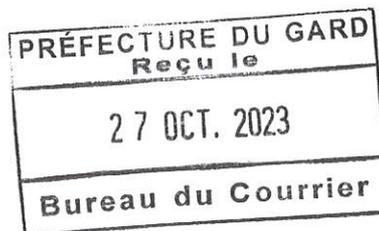
Secrétariat assuré par : Sylvie Iaquina

Autorisation d'Emprunt

Réalisation d'une ligne de trésorerie d'un montant de 15 000 000,00€ consentie par la Caisse d'Épargne pour le préfinancement d'opérations de constructions et de l'ouverture d'un compte sur livret « CSL Logement Social »

Le Conseil d'Administration après avoir pris connaissance du rapport n° 2023-37 ci-annexé, décide avec 21 voix pour et 1 abstention :

- d'autoriser le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds, ainsi que l'ouverture d'un compte sur livret.



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Thierry SPIAGGIA





BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 octobre 2023

Rapport n° 2023-37

Service Financier

AUTORISATION D'EMPRUNT

Réalisation d'une ligne de trésorerie d'un montant total de 15 000 000,00 € consentie par la Caisse d'Epargne pour le préfinancement d'opérations de constructions et de l'ouverture d'un compte sur Livret « CSL Logement Social ».

Pièce(s) en annexe(s) : Offre de financement du xx octobre 2023

Dans le cadre du développement de l'office, le Conseil d'Administration a autorisé l'engagement et le financement d'opérations de constructions neuves et de réhabilitation.

Compte tenu de l'augmentation du Livret A et par conséquent des taux des prêts de la banque des Territoires, Logis Cévenols, dans sa recherche d'optimisation financière, a sollicité la Caisse d'Epargne afin d'obtenir une ligne de trésorerie, au meilleur taux, des opérations de constructions neuves et de réhabilitation achevées ou en-cours.

La quasi-totalité de ces opérations ont été financées sur les fonds propres de logis Cévenols.

La Caisse d'Epargne propose à l'office un préfinancement de 12 mois maximum des prêts consentis par la Banque des Territoires, sans que ces derniers n'aient besoin d'être identifiés dans les conditions suivantes :

**Prêt relais de 15 000 000,00 euros,
Durée : 12 mois,
Taux : fixe de 3% l'an,
Paiement des intérêts : trimestriel,
Remboursement du capital : in fine,
Commission d'engagement : 0,15% du montant, soit 22 500,00€,
Frais de dossier : Néant,
Frais de non utilisation : Néant,
Pénalités de Remboursement anticipé : Néant,
Garantie : Néant.**

La souscription de cette ligne de trésorerie permettra à l'office de reconstituer ses fonds propres en attendant la mobilisation des prêts de ces opérations, d'optimiser le préfinancement des opérations en cours en différant la mobilisation des prêts long terme souscrits auprès de la Banque des Territoires et de procéder au placement des excédents sur le compte sur Livret rémunéré à « livret A + 0,10%, soit 3,10% ».

Compte tenu du taux actuel du Livret A, 3,00%, et des marges appliquées sur les prêts par la Caisse des Dépôts et Consignations, la différence de charge d'intérêts est évaluée sur 1 an, à une **économie de 27 500 €**. Cette économie de charge d'intérêt peut être renforcée par le placement de l'excédent de trésorerie généré sur le compte sur Livret rémunéré à **3,10%**.

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'autoriser le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds, ainsi que l'ouverture d'un compte sur Livret.